

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230411-DEL_2023_32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Date convocation : 03 avril 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN
Stéphanie MAGNE donne procuration à Jeanne-Marie

AMOREIRA

Délibération n° 2023-32

Portant convention de prestations de services avec le SIAEP Doustre Luzège Ventadour Mise à disposition du SIAEP DLV d'un agent administratif par la commune

Monsieur le Maire expose au conseil que le Syndicat des Eaux Doustre Luzège Ventadour souhaite que la commune de Rosiers d'Égletons mette à sa disposition un agent administratif à raison d'un quart temps mensuel.

Il soumet au conseil une convention précisant la participation aux frais et les engagements des deux parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention de prestation de services entre la commune de Rosiers d'Égletons et le Syndicat des Eaux Doustre Luzège Ventadour pour l'intervention d'un agent administratif.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Membres : 15

Présents : 12

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

